MUNICIPALITÉ
ROXTON POND

CERTIFICAT ATTESTANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-26)

Je soussignée, Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Roxton Pond, atteste qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue conformément à la loi, le mardi 3 novembre 2026, à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0.

Ladite assemblée publique de consultation, présidée par M. Pierre Fontaine, maire, a porté sur :

- le projet de règlement numéro 15-26 à caractère provisoire interdisant certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des systèmes d'alimentation en eau, d'égout et d'assainissement des eaux.

Les seules personnes présentes lors de cette assemblée furent :

- M. Pierre Fontaine, maire;
- M^me^ Ève de la Chevrotière, responsable du Service de l'urbanisme;
- M^me^ Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances.

Le document préparé pour la tenue de cette assemblée a été déposé sur le site Internet municipal dans la section des procès-verbaux.

Il est à noter que l'avis public annonçant cette assemblée de consultation a été publié et affiché conformément à la législation provinciale ainsi qu'à la règlementation municipale.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, le 5 novembre 2026.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

M. Josée Rondeau

Marie-Josée Rondeau